



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 29 MAI 2019

Date de la convocation : 15 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain RENARD (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°190529_016

**CONSTATATION D'UNE CRÉANCE SUR DES MEMBRES DE GIRONDE
NUMÉRIQUE DANS LE CADRE DU PROJET GIRONDE HAUT MEGA (RIP2G)**

DÉLIBÉRATION N°190529_016
CONSTATATION D'UNE CRÉANCE SUR DES MEMBRES DE GIRONDE
NUMÉRIQUE DANS LE CADRE DU PROJET GIRONDE HAUT MEGA (RIP2G)

Considérant la convocation du comité syndical en date du 15 mai 2019 fixant le prochain comité syndical le 29 mai 2019 à 14h00 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 14h30,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 mai 2019 à 14h00,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 14h30.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet « Gironde Haut Méga »,

Vu la Délégation de Service Public relative à l'établissement d'un réseau de télécommunication Très Haut Débit en date du 13 mars 2018 conclue pour une durée de 25 ans,

Vu la participation au financement du projet « Gironde Haut Méga » par voie de fonds de concours des membres de Gironde Numérique sur 18 ans (2019-2033) :

- Département de la Gironde : 24 786 000 euros
- Communautés de Communes et d'agglomération de la Gironde : 23 814 000 euros

Vu que pour des raisons de régularité et de sincérité des comptes publics il convient de constater comptablement une créance sur certains membres selon les écritures suivantes à compter de l'exercice 2020 :

- Crédit du 1313 pour 18 686 774 euros (créance Département de la Gironde),
- Crédit du 1315 pour 22 491 000 euros (créance Communautés de communes et d'agglomération de la Gironde),
- Débit du 2763 pour 41 177 774 euros.

Les sommes encaissées annuellement à compter de l'année 2020 seront imputées au 2763 afin de solder progressivement ce compte.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir m'autoriser à constater une créance sur les membres de Gironde Numérique dans le cadre du RIP2G tel que décrit ci-dessus,
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette constatation de créance auprès des membres,
- Dit que conformément à la nomenclature M4 le compte 131 sera amorti.

DÉLIBÉRATION N°190529_016
CONSTATATION D'UNE CRÉANCE SUR DES MEMBRES DE GIRONDE
NUMÉRIQUE DANS LE CADRE DU PROJET GIRONDE HAUT MEGA (RIP2G)

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 29 mai 2019

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT